

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Fautes divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
21 Octobre 1879.

Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur a déjà immolé toute une légion de maires royalistes sur l'autel de la République; le ministre de la justice, à son tour, y sacrifie une nouvelle et centième hécatombe de magistrats.

Le Journal officiel contenait avant-hier deux décrets: l'un concernant les cours et tribunaux, et l'autre les justices de paix.

Le premier est fort anodin, il ne contient aucune révocation, et est simplement motivé par 3 démissions, 4 mise à la retraite et 3 décès.

Le second porte l'empreinte d'une plus grande irritation; il englobe 70 juges de paix et 82 suppléants.

On y compte 6 juges démissionnaires, 6 retraités, 9 non-acceptant les fonctions offertes, 4 décès et 11 révoqués.

Les suppléances, comme d'habitude, ont reçu les coups les plus rudes. Il faut inscrire à leur avoir: 26 révocations, 29 démissions, 4 non-acceptant et 9 décès.

Dans le conseil tenu samedi à l'Elysée, le gouvernement a agité la question d'un message pour la rentrée des Chambres.

Nous croyons savoir que l'on s'est arrêté au projet d'une simple déclaration ministérielle.

Il faut croire que les temps sont proches, et que des élections générales ne sont pas éloignées dans l'esprit de nos gouvernants.

On nous assure, en effet, que l'on s'occupe déjà de faire préparer la candidature de M. Gambetta dans une vingtaine de départements.

Grâce aux préfets de M. Lepère, on prétend que l'on est à peu près certain d'obtenir une sorte de plébiscite sur le nom du président actuel de la Chambre des députés et de faire de lui, sans difficultés, aux yeux du pays, un futur successeur de M. Grévy à brève échéance.

Les députés de l'extrême gauche et même de l'union républicaine ont pris la résolution de faire savoir à Gambetta que, s'il ne prenait pas l'engagement de voter pour l'annulation plénière, ils voteraient contre lui à la réélection d'un président de la Chambre.

La garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante, datée de Paris, 17 octobre :

« Monsieur le procureur général,
» Depuis quelques semaines, certains journaux propagent sans scrupule de fausses nouvelles, et, à la discussion loyale qui peut éclairer l'opinion publique, d'autres substituent l'injure et l'outrage contre le gouvernement de la République, en se livrant le plus souvent à de violentes attaques contre la Constitution. Des manifestations factieuses, des provocations au renversement du pouvoir légal se produisent dans des réunions, dans des discours et par des publications de toute espèce. De pareilles pratiques, si elles étaient tolérées, ne tarderaient pas à porter atteinte à l'autorité des lois, à inquiéter les populations et à compromettre les intérêts du pays.

» En conséquence, je vous prie de déférer aux tribunaux tous les discours, écrits ou actes qui vous paraîtraient contraires aux lois et susceptibles de répression.

» Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le garde des sceaux, ministre de la justice,
» E. LE ROYER. »

Cette circulaire suscite dans toute la presse, même dans les journaux de la gau-

che, des observations sévères mais fondées contre le cabinet.

Nous allons citer quelques extraits des feuilles républicaines :

La France. — « C'en est fait de l'espoir, que nous pouvions caresser hier encore, de voir les ministres actuels revenir aux errements qui avaient fait leur passer honneur ! Désormais, ils sont condamnés à être injustes ; ils sont obligés d'être réactionnaires.

» Ce rappel aux lois caduques, brutalement adressé par le ministre de la justice à ses procureurs, c'est le signal rétrograde que nous avons si longtemps et si vainement déconseillé.

» Inutile de compter maintenant sur ces droits essentiels de réunion et d'association qui devraient former en quelque sorte le plancher indestructible des joutes républicaines ! Inutile d'attendre de ces hommes d'Etat tout étonnés de se trouver au pouvoir, et qui s'y conduisent comme des écoliers en vacances, aucune de ces réformes sérieuses, aucun de ces progrès durables qui font l'honneur d'une génération et la vitalité d'un régime ! Nous sommes condamnés au *carcere duro* de la pensée, nous sommes condamnés aux travaux forcés de l'éloge.

» Le ministère insuffisant s'efforce de devenir le ministère arrogant. Nous espérons qu'il trouvera la Chambre des députés prête à lui rappeler que, pour avoir le droit de parler un tel langage, il faut l'avoir puisé dans les votes du Parlement.

» La France veut qu'on puisse parler librement, et jusqu'à présent il n'y a que M. le ministre de l'intérieur qui ait abusé de ce droit.

Le National. — « Mais la répression sera-t-elle sérieuse ? Sera-t-elle efficace ? Le ministre est-il en mesure de compter sur la fermeté des tribunaux, sur la fermeté du jury ? Nous n'avons jamais soutenu la thèse de l'impunité absolue. Mais nous avouons que l'expérience ne nous engage pas à considérer les poursuites comme une panacée. La crainte de la justice ne décourage que

ceux qui ne se sentent pas encouragés par de puissants motifs d'espérance . . .

» La sellette n'est plus qu'un piédestal, la prison que la salle d'attente du succès, l'amende qu'une dépense bien placée.

» La circulaire de M. Le Royer prouve que le ministère est vigilant. Il lui reste à prouver qu'il est fort.

» Il appartient au cabinet actuel de prendre une attitude telle qu'au retour des Chambres la majorité puisse lui donner un concours résolu et dévoué.

» Car, en réalité, ce qui a donné de l'inquiétude au pays et de la hardiesse aux partis, ce sont les bruits de crise parlementaire et ministérielle qui ont couru depuis quelque temps. Les monarchistes ont repris courage parce que certains symptômes leur ont fait croire que le cabinet manquait de cohésion. Les partisans de la Commune ont relevé la tête parce que l'organe d'un homme qu'on appelle souvent le chef de la majorité déclarait soudain la guerre au gouvernement.

» Pour rassurer les esprits et pour intimider les factieux, il faut, en résumé, que le ministère soit uni, qu'il se fasse obéir par tous ses agents et qu'il se prépare à prendre d'une main ferme la direction de la majorité. Si ces conditions n'étaient pas remplies, tous les procès du monde seraient inutiles. On aurait beau poursuivre, on aurait affaire à des tribunaux hésitants, à des jurys capricieux, et les condamnés seraient aussi triomphants que les acquittés.

La République française. — « La prescription est sommaire, elle est vaste et, dans l'application, malgré sa rigidité apparente, elle est extrêmement élastique. « Je vous prie, dit le ministre, de déférer aux tribunaux tous les discours, écrits ou actes qui vous paraîtraient contraires aux lois et susceptibles de répression. »

» Beaucoup de lois non abrogées nous viennent des régimes les plus opposés au régime actuel, et l'on ne pourrait assurément aujourd'hui sans scandale en faire les applications qu'elles ont reçues par exem-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

IX

LES TROIS ATTAQUES.

(Suite.)

Tout à coup une épouvantable explosion se fait entendre, le reste des cailloux amoncelés par les hommes de Jean du Gavre vole, éclate, roule et renverse les cavaliers.

Le hardi paysan, qui a mis le feu à la traine de poudre, ne pouvant plus s'enfuir vers Rosven, puis-que les Bleus sont arrivés dans la lande Sans-Fin, sort de son trou de mineur et se jette dans la forêt du Ménéc; il a bientôt disparu.

Quinze gendarmes, dont l'un tenait en laisse le cheval du colonel, arrivèrent cependant sains et saufs au haut de la butte. Tous les autres, tués ou blessés, gisaient sur le chemin; le citoyen Famine, démonté par un quartier de roc qui avait abattu son cheval, poussait des cris épouvantables.

Déjà le colonel, rappelant ses voltigeurs, commandait aux quinze derniers gendarmes d'appuyer une charge vigoureuse à un nombre égal de Chouans qui fuyaient isolément à travers la vaste lande. Quinze combats singuliers s'ensuivent, pendant que la colonne se forme en rangs et qu'on va relever les blessés et le citoyen Famine, lequel, malgré ses clameurs, n'a pas reçu la moindre égratignure.

Les Chouans qui courent vers le bois de Rosven sont fort en avance sur les gendarmes, mais ceux-ci, brûlant de venger leurs camarades, se lancent au galop, le pistolet au poing.

A demi-portée de fusil, chaque Chouan se retourne, ajuste son gendarme avec sang-froid, une double détonation part en même temps. Trois Chouans tombent morts; — cinq gendarmes sont démontés, six autres blessés ou tués. Les derniers cavaliers manqués par leurs adversaires, fondent sur eux à bride abattue; bientôt un feu nourri part de la lisière du bois de Rosven. Deux gendarmes encore paient de leur vie leur belliqueuse opiniâtreté. Deux autres seulement peuvent regagner à cheval la colonne d'infanterie, alors arrêtée au milieu du plateau par le commandement de — halte !

— Peste ! s'écria le colonel en mâchant ses moustaches, voilà des gaillards qui se battent bien ! . . . Mais on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs !

Telle fut l'raison funèbre des gendarmes morts

au champ d'honneur.

Une lueur crépusculaire commençait à poindre dans l'est, lorsque le colonel rassembla ses officiers et leur donna ses ordres.

La lande Sans-Fin doit sans doute son nom à la manière dont elle se perd à droite, dans des fondrières impraticables, et surtout à son étendue dans le sens de l'est à l'ouest; mais, du sud au nord, c'est-à-dire entre la forêt du Ménéc et le bois de Rosven, elle n'a guère qu'une petite demi-lieue de large, — espace que la plupart des compagnons de Jean du Gavre venaient de franchir fort heureusement.

Le colonel, après s'être fait donner de nouveaux détails, vit avec peine qu'il ne ferait que reculer la difficulté en passant le long des fondrières; car les Chouans se porteraient naturellement vers le point du bois où il tâcherait de pénétrer. La route directe devait être la mieux défendue. Enfin, à gauche, dans l'ouest, impossible de tourner: une carrière à pic forçait encore à rallier le bois à petite portée du fusil.

— Quel guépier ! s'écria-t-il, j'aimerais mieux avoir en pays plat deux mille soldats devant moi, que ces Chouans-ci derrière leurs fossés et leurs arbres ! . . . Mais, citoyens officiers, quand on n'a qu'un parti à prendre, le choix ne saurait être long. Les Chouans sont évidemment moins nombreux que nous; sans cela, puisqu'ils ont des officiers à

leur tête, ce n'est pas quinze hommes, c'est deux ou trois cents qu'ils nous auraient jetés sur les bras tout à l'heure. Ils sont obligés de rester autour de leur repaire de Rosven, et même à très-courte distance. Disséminons-nous, ils seront forcés de s'éparpiller aussi; alors nous avons cinq ou six hommes découverts, il est vrai, contre un à couvert; mais nous entrons dans le bois, voilà le fait; et, une fois dedans, la partie redevient bonne pour nous.

Le calcul du colonel était juste de tous points. Les Bleus, braves soldats en général, n'hésitent pas; la petite colonne se répand en tirailleurs sur toute l'étendue de la lande.

Ermel avait espéré qu'elle s'égrènerait dans le chemin de Rosven, ou qu'elle longerait la lisière des bois; sa défense en ce cas était parfaite. Contrairement à son espérance, il se trouve dans l'obligation de protéger avec cent cinquante hommes, dont la moitié seulement armés de fusils, une vaste étendue de fossés; — malheureusement lui aussi n'a pas d'autre parti à prendre.

Les Bleus qui se débattent en plaine, et bien entendu hors de portée de fusil, ont pour eux l'avantage de courir plus vite que les Blancs, arrêtés à chaque pas par des ronces et des fourrés très-épais.

Ermel et Alain restent à peu près seuls au milieu de la ligne de défense; le point de ralliement

ple sous le second empire. Ce n'est donc pas l'exigence impérieuse de la loi qui déterminera la rigueur des poursuites, mais l'appréciation des parquets. Nous croyons que, dans bien des cas, les procureurs généraux seront assez embarrassés par des questions de nuances et que la chancellerie sera assaillie de demandes supplémentaires d'instructions et de consultations sur des espèces délicates. Il est donc impossible de juger la circulaire publiée par le *Journal officiel*, parce que les résultats pratiques en fixeront seuls la portée et qu'ils dépendent tout à fait de l'état d'esprit des parquets.

» Tous ces tâtonnements font sentir plus vivement que jamais l'urgence de la révision promise des lois sur la presse.

» La presse est soumise chez nous à un fatras de lois; il y en a là-dedans que personne ne peut plus songer à appliquer, mais c'est le petit nombre; il y en a dont l'application est intermittente, d'autres qui n'ont pas cessé de faire sentir tout leur poids, bien qu'on soit unanime à les juger détestables. On ne peut pas rester longtemps sans mettre ordre à tout cela dans l'intérêt des journalistes, des magistrats, des procureurs et des ministres eux-mêmes.

La Marseillaise. — « M. Le Royer déclare donc une guerre à outrance, et à l'amnistie et à ses partisans. Soit, nous lutterons avec confiance. Nous sommes sûrs de la victoire, parce que nous avons avec nous l'opinion publique, la volonté populaire. Notre confiance s'accroîtra de ceci qu'il pourrait bien se joindre à nous, à certain moment très-prochain, cet appoint avec lequel ne compte pas assez M. Le Royer et qui s'appelle la majorité parlementaire.

» Nos députés, en effet, à l'approche de l'échéance de 1884, vont se trouver singulièrement gênés par les circulaires des Le Royer et les procédés des Andrieux. Comment oseront-ils, en effet, approuver devant leurs électeurs le refus de l'amnistie, les procédés de presse, les poursuites contre les républicains, les appels à la répression par les tribunaux et les menaces à la population? Et s'ils ne les approuvent pas, comment oseraient-ils conserver leur confiance à des ministres comme les Waddington et les Le Royer qui parlent comme les hommes de l'Empire et qui agissent comme les hommes du Seize-Mai? Nos députés ne sont pas assez naïfs pour partager, sans profit, l'écrasante impopularité du cabinet Waddington! M. Le Royer s'en apercevra avant peu.

» La circulaire véhémente du garde des sceaux est donc une excellente chose et pour l'amnistie et pour le renversement du cabinet. Elle ne fera de mal à personne qu'à ses auteurs maladroits. La persécution a toujours été le meilleur auxiliaire de la victoire. M. Le Royer pourra bien nous mettre un tantinet en prison, mais nous finirons bien, nous, par le mettre dehors du ministère, et plus il appliquera sa circulaire, plus il fera de la violence, plus il ressemblera aux Fourtou et aux de Broglie, pour lesquels il a demandé l'amnistie qu'il refuse aux républicains de 1874, plus vite nous

serons débarrassés de lui, par un vote venant de la majorité républicaine.

Les journaux les plus officiels sont sobres d'approbations, et le *Temps*, encore plus réservé que le *Journal des Débats*, éprouve le besoin de formuler un commentaire qui constitue un blâme indirect.

On se rappelle que les radicaux demandaient avec instance la révocation de trois officiers de l'armée territoriale: MM. de Carayon-Latour, le marquis de Sabran-Pontevès, qui ont assisté au banquet légitimiste du 29 septembre. Nous avions dit que le général Gresley répugnait à prendre une semblable mesure. Il paraît que, cédant aux obsessions de ses collègues, le ministre de la guerre s'est décidé à présenter ces révocations à la signature du Président de la République; mais M. Grévy, il faut le dire à sa louange, a demandé à réfléchir avant de sanctionner une mesure aussi grave.

Le *Tageblatt*, de Berlin, publie un article dans lequel nous remarquons les passages suivants:

« Le gouvernement allemand a vu jusqu'à présent que l'existence d'une République libérale en France signifiait pour nous la paix, et qu'une République de cette nuance renoncerait plutôt à l'idée d'une revanche qu'un gouvernement républicain conservateur ou un gouvernement monarchique.

» Le symptôme le plus dangereux ne consiste pas dans l'élection du communiste Humbert, mais dans l'attitude de la *Republique française*, qui pense que le moment est venu de demander l'amnistie plénière. C'est là, et c'est là seulement, qu'est le côté caractéristique de la situation actuelle de la France.

» Si le cabinet Waddington cessait d'exister, il serait remplacé par des hommes qui ne jouissent nullement de la confiance de l'Allemagne et des hommes d'Etat qui dirigent la politique de ce pays.

» Pour nous, la République radicale ne signifierait certainement pas la paix. Nous ne savons pas si l'orage éclaterait d'abord à l'intérieur ou à l'extérieur, mais, dans les deux cas, le danger serait finalement le même pour nous.

LA PEINE DU TALION.

Il est rare qu'une mauvaise action ne reçoive pas son châtiment sur cette terre.

L'audacieux tribun qui a osé jeter un défi à la religion de la majorité des Français dans ce mot téméraire: « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » se voit lui-même attaqué par ces couches sociales qu'il a eu l'imprudence de soulever contre l'Eglise et contre ses ministres.

Voici le défi que lui jette à son tour l'organe des socialistes, cet affreux libelle qui s'intitule le *Père Duchêne*:

« Les Jésuites qu'il faut atteindre ne sont pas seulement à Vaugirard...

convenu est pour tous les Chouans la clairière du Tertre-Blanchâtre, où l'on a vu, au début de ce récit, le pasteur de Rosven célébrant la messe avant le lever du soleil.

Il faudrait, pour l'emporter, que chaque Chouan se débarrassât de quatre ou cinq Bleus.

Ermel envoie prévenir Kerbozec et Hilaire de la position difficile dans laquelle il se voit; mais bientôt il désespère d'être secouru, car il entend éclater presque en même temps la fusillade dans le nord, où est son oncle avec les marins du *Passe-Partout*, et dans l'ouest, que son frère doit protéger.

A peine avait-il reconnu distinctement le bruit de cette double fusillade que, de toute la longueur de sa ligne, partirent des décharges dont les Bleus eurent beaucoup à souffrir.

Avant que les Chouans eussent le temps de recharger leurs fusils, les soldats, baïonnette croisée, essayaient de gravir les fossés.

Les paysans, armés de fourches et de faux, commencent à se servir de ces terribles armes. Les Bleus sont gênés par les broussailles qui hérissent les remparts naturels des campagnards.

De dix en dix pas se livrent des combats terribles: un assiégé doit partout se défendre contre trois ou quatre assiégeants; mais cet assiégé a pour lui une position excellente, et généralement une arme autrement terrible qu'une simple baïon-

nette.

C'était justement en ce moment que le patriarche de Rosven restait anéanti dans son fauteuil; Française, évanouie, était alors soignée par sa sœur et par la brune Jeanne du Gavre.

L'assaut du bois durait encore, lorsqu'un petit gars, expédié par Hilaire, vint dire que tout était perdu du côté du marais et que les bonnets rouges étaient maîtres de la route de Rosven.

— Quand M. Hilaire m'a envoyé vers vous, ajouta le petit messenger, dix sans-culottes levaient la hache sur lui; il n'a eu que le temps de me crier: « Va vite prévenir M. Ermel! » Je me sauvais déjà, j'ai fait ce qu'il m'a commandé.

Le petit bonhomme n'avait pas fini de parler qu'un groupe de six soldats, arrivés à l'endroit que désignaient Ermel et Alain, essayèrent de gravir le fossé.

Deux coups de fusil réduisent leur nombre à quatre; le jeune gars, s'armant de gros cailloux, unit ses efforts à ceux du maître et du serviteur. Tout à l'heure, il avait pris la fuite avec une troupe épouvantée, maintenant il combattait avec ardeur, tant est puissante la force de l'exemple.

Alain, à coups de pioche, repoussait les assaillants; Ermel eut ainsi le temps de recharger les fusils. La lutte, sur ce point, était favorable aux défenseurs de Rosven; — il n'en était pas ainsi partout.

» Regardons vers le quai d'Orsay!
» L'opportunisme, voilà l'ennemi!

Les armes dont il s'est si cruellement servi contre le clergé se retournent donc contre lui, et c'est par la main de ses anciens amis qu'il est si rudement frappé, ce qui rend la blessure plus douloureuse encore! La peine du talion n'aura jamais été plus sévèrement ni plus justement appliquée.

On signale l'arrivée à Paris de plusieurs députés et sénateurs de l'Appel au peuple.

Une réunion importante de ce groupe, sous la présidence de M. le comte Murat et M. Ferdinand Barrot, aura lieu dans les premiers jours de novembre.

Nous ferons connaître ultérieurement les trois questions politiques qui seront soumises à la délibération de ces députés.

M. le marquis de Noailles, ambassadeur de France près le roi d'Italie, est attendu à l'hôtel Meurice. On attache une grande importance au Palais-Bourbon à cette arrivée. A ce propos, disons que le marquis de Noailles, que plusieurs journaux ont appelé à tort le duc, est fils du duc de Noailles, membre de l'Académie française et chevalier de la Toison-d'Or.

La Marseillaise oppose aux ministres un argument topique pour démontrer qu'il ne leur est pas possible de contester la validité de l'élection du citoyen Humbert.

« Nous pouvons dire dès maintenant qu'il est au moins étrange que l'on parle d'annuler l'élection d'Alphonse Humbert, sous prétexte qu'il n'a pas six mois de résidence à Paris, alors qu'il y a quelques jours, le maire de Puteaux, après avoir pris l'avis de l'administration, installait solennellement dans ses fonctions de conseiller municipal l'honorable M. Roques de Fillol, lequel est revenu en France par le même navire qui a ramené notre ami.

» Or non-seulement M. Roques n'avait pas, quand il a été élu, les six mois de résidence dans la commune, que l'on prétend obligatoires, mais — ce qui nous semble singulièrement concluant — il n'avait pas encore mis le pied sur le territoire français.

» Cependant l'administration préfectorale n'a fait aucune difficulté pour l'installer au conseil municipal de Puteaux; et nous ajouterons que, même si elle se ravissait, il serait trop tard maintenant pour attaquer l'élection de M. Roques, attendu qu'au terme de la loi le pourvoi du préfet contre une élection municipale doit se produire dans le délai de quinze jours. Inutile de dire que les quinze jours sont écoulés depuis longtemps, puisque l'élection de M. Roques remonte au mois d'août.

C'est hier lundi que s'est ouvert à Marseille le congrès ouvrier. Une dépêche nous informe que les délégations de Paris et de

Lyon ont été reçues à la gare par la commission chargée d'organiser le congrès.

Nous apprenons que le pourvoi en grâce de Gille et d'Abadie a été rejeté. Il est donc à penser que l'exécution de ces deux criminels aura lieu prochainement.

Un amnistié qui était de l'affaire de la place Saint-Georges, au moment de la démolition de l'hôtel de M. Thiers, et qui a été mêlé à beaucoup de choses dans le mouvement du 18 mars, est en ce moment en arrangement avec un éditeur de la rue des Saints-Pères pour publier en brochure des lettres et des documents à l'aide desquels il prétend prouver que M. Thiers a été le véritable auteur de la Commune, de complicité avec certains individus qui ont expié, par la déportation, leur trop grande confiance en l'ancien président de la République.

L'éditeur a eu peur de s'engager dans la publication d'une brochure peut-être dangereuse, et il a pris des précautions en venant demander des renseignements sur l'étendue de sa responsabilité.

Nous lisons dans une correspondance du *Journal d'Indre-et-Loire*:

C'est tout de même une idée bien singulière que vient d'avoir l'excellent M. Teisserenc, ambassadeur du chef immédiat de M. Duhamel auprès de la cour impériale royale apostolique, — et c'est un signe des temps que cette idée biscornue de placarder sur les panneaux de son coupé diplomatique deux grosses lettres: R. F.

Quel singulier gouvernement que celui qui n'ose pas afficher ailleurs que chez lui son véritable symbole: cette jouffle de Marianne, telle qu'elle s'exhibe sur les monnaies, coiffée du bonnet des bagnes et le cou coupé!

Les bons Viennois, nés malins eux aussi, ont fait des gorges chaudes sur les deux apocalyptiques initiales de l'ambassadeur de M. Grévy; comme M. Teisserenc a dans ses pré-noms celui de François, ils ont conclu que R. F. signifiait « Herr Franz », monsieur François. Et de rire!

Intrigué moi-même par cette espèce de monogramme, je suis allé m'enquérir de son exacte signification auprès des person-nages les plus en vue et les plus aptes à me renseigner.

Le vénéré Président de la République a bien voulu interrompre une série de carambolages pour m'apprendre que, selon lui, R. F. signifie Rien Faire.

S. Exc. M. Waddington: Renâcler Fièremment.

S. Exc. M. Le Royer: Radicale Faiblesse.

S. Exc. M. Lepère: Rions, Fumons!

S. Exc. M. Jules Ferry: Renvoyer Frères.

S. Exc. M. Jauréguiberry: Renforcer Flotte.

S. Exc. M. Cocheret: Réformes Futiles.

S. Exc. M. Gambetta: Relâchons Ferrand!

S. Exc. M. Martel: Ramollissement Final.

Militairement parlant, on pourrait poser en principe ce paradoxe contradictoire dans les termes, que le point le plus faible est toujours le plus fort, et réciproquement que le point le plus fort est toujours le plus faible. Telle est d'ailleurs l'opinion bien arrêtée de Démétrius Poliorcète et de plusieurs autres célèbres preneurs de villes qui, dirigeant une fausse attaque vers le point faible, où l'assiégé n'a pas manqué de mettre toutes ses meilleures troupes, se jettent à l'improviste sur le point le plus fort, dont la défense est confiée à un petit nombre de soldats et au rebut des assiégés. On voit que le paradoxe n'est pas sans valeur, en vertu de cet antique adage, que le courage est la meilleure des fortifications.

Or, la position du manoir de Rosven était celle d'une place dont la garnison défend les ouvrages extérieurs.

Le défilé le plus étroit, le col dangereux des marécages avait été placé sous la garde d'Hilaire et d'une cinquantaine de jeunes gens assez novices dont vingt à peine avaient des fusils.

Les abords du village, par la route de Plœrmel, étaient défendus au contraire par le capitaine de vaisseau, les gens du *Passe-Partout* et une troupe de solides gaillards qui pour la plupart avaient déjà porté les armes au service du Roi.

Arrivé au lieu qu'il doit occuper, Hilaire s'est empressé de faire creuser des trous de loups dans

le chemin; il élève en deçà une forte barricade, répartit ses tirailleurs sur les fossés de droite et de gauche, reste avec Yvon Gavésio et les piocheurs à la garde de la barrière, et attend en faisant bonne veille.

Aux approches du crépuscule, il redouble de vigilance.

Une demi-heure ne s'écoula point sans qu'on vît briller les fusils des gardes nationaux qui marchaient en file le long du marais. Hilaire commande le feu, mais trop tôt. Trompé par l'effet de lumière, il a cru les ennemis plus près qu'ils ne le sont réellement.

Cependant une certaine hésitation dans les rangs des patriotes fut la conséquence de cette décharge; tout à coup un homme de la section des Vieux de la Gale s'écria avec furie:

— En avant donc! vous voyez bien qu'ils ne savent pas tirer!

— Pas un blessé!... oh! les tristes tireurs! reprennent en ricanant quelques camarades de l'ouvrier du port qui a parlé si à propos pour les siens.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

S. Exc. M. Léon Say: Regrettable Fiasco.
 S. Exc. M. Tirard: Racommoder Faïences.
 S. Exc. M. Challemel-Lacour: Réactionnaires Fusillés.
 S. Exc. M. Gresley: Respectez Fripouille.
 M. Girard: Récompenser Faussaires.
 M. de Marcère: Réaliser Foncière.
 M. Bonnet-Duverdier: Restituer Fonds.
 M. Humbert: Revenons Furieux.
 M. Paul Bert: Ridicules Fables.
 M. Emile de Girardin: Rabâchage Fallacieux.
 M. Naquet: Renverser Famille.
 M. Zola: Réalisme Forcé.
 M. Duhamel: Ravissantes Familiarités.
 Un pauvre Nouméen: Rigolade Forcenée.
 Un candidat sous-préfet: Révoquer Fonctionnaires.
 Un commerçant de la rue du Sentier: Redouter Faillite.
 Un frère et ami: Ribote Fraternelle.
 En face de tant d'avis divers, je me trouve aussi embarrassé. Aux Viennois de choisir et d'avis de leur décision leur intelligent et aimable hôte: Herr Franz.

Etranger.

ANGLETERRE. — Les conditions imposées par le général Roberts sont assez dures. Tout le district de Caboul est mis en état de siège; la citadelle de Bala-Hissar, où a eu lieu le massacre de la mission anglaise, sera rasée; tous les habitants devront payer une forte contribution et livrer toutes leurs armes, sous peine de mort, contre les contrevenants à ces ordres.

ESPAGNE. — Le *Daily News* publie la nouvelle suivante de Madrid:

« 300 personnes ont péri à Murcie dans les inondations. Alphonse XII visitera les districts inondés lors du voyage qu'il fera prochainement pour visiter les ports de la Méditerranée. »

— On télégraphie de Madrid, le 17 octobre:

« A la suite des inondations de Murcie, on a retrouvé 119 cadavres; quatre villages sont ruinés. Des milliers de familles de la campagne réclament des secours. Le roi se rendra lundi à Murcie. »

Des souscriptions publiques sont ouvertes. »

Une dernière dépêche de l'Agence Havas dit que le nombre des victimes des inondations de Murcie dépasse le chiffre de 4,000.

Chronique militaire.

On annonce que les militaires de la 2^e portion de la classe de 1877, qui se trouvent actuellement sous les drapeaux, seront, très-probablement, renvoyés dans leurs foyers dans les premiers jours du mois de novembre prochain.

Parmi les généraux pour qui sonnera prochainement l'heure de la retraite, il faut citer le duc de Nemours.

Né le 25 octobre 1814, le prince accomplira bientôt sa soixante-cinquième année, limite d'âge des généraux de division n'ayant pas commandé en chef.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE CAPITAINE VOYER.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé la semaine dernière, le célèbre pianiste, M. le capitaine Voyer, donnera un concert à Saumur, salle de l'Hôtel-de-Ville, le samedi 15 novembre prochain.

Dès aujourd'hui, nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs quelques détails biographiques sur le sympathique artiste-capitaine:

M. Voyer est le fils d'un honorable et digne magistrat, mort conseiller à la cour d'appel d'Alger, et qui a dans sa carrière occupé divers postes en France, notamment à Melle (Deux-Sèvres), où son fils est né. Le jeune Voyer apprit la gamme en même temps que l'alphabet. Sa mère, brillante

élève de Kalbrenner, fut son premier et son seul professeur de musique. Elle seconda si bien les heureuses dispositions de son fils que celui-ci donna, comme Mozart, à l'âge de sept ans, son premier concert. Toutefois, le précoce virtuose ne voulut pas faire de la musique sa carrière exclusive: il aspirait à un plus noble but que celui de consacrer sa vie à un art d'agrément; il désirait servir son pays plus encore que satisfaire ses goûts; et c'est ainsi que, faisant marcher de front la grammaire et la méthode, Virgile et Beethoven, Démosthène et Mozart, il reçut au sortir du collège les applaudissements des dilettanti et les suffrages des examinateurs de Saint-Cyr où il entra à dix-sept ans. Là, pendant deux ans, il dut faire trêve aux doubles croches; mais il sortit dans l'état-major.

Quelques années après éclatait la guerre de 1870; aussitôt de son épée il écarte son piano, se précipite à la frontière, se conduit en officier français, à deux chevaux tués sous lui à Gravelotte et est décoré à la suite de cette journée. Enveloppé dans le désastre de Metz, il part pour l'exil avec ses malheureux compagnons d'armes. Plus heureux néanmoins que les captifs de Babylone, il put dans la solitude de sa mansarde d'interné pleurer les malheurs de sa patrie sur une cithare louée à ses rapaces geôliers. Puis, la paix signée, il revint en France et reprit son rang dans l'armée. Militaire et pianiste, il sut faire son devoir contre les méchants et consoler les malheureux. Nombreuses, en effet, sont les œuvres charitables qu'il a servies par son talent, ou pour mieux dire il s'est fait une loi de ne recueillir de ses concerts d'autre bénéfice que la satisfaction d'avoir fait le bien.

La troupe de comédie de M. Chavannes est appelée aujourd'hui à donner une soirée théâtrale au château de Jalesnes, à l'occasion du séjour de Don Carlos.

La soirée se composera de:
Les Jurons de Cadillac, comédie en un acte, de Pierre Berton, jouée par M. et M^{me} Mass;

Les Femmes qui pleurent, comédie en un acte, de Siraudin et Lambert Thiboust, jouée par MM. Tony, Bignon, Leprin, M^{me} Duherlin et Vernhes.

On s'occupe, au ministère de l'intérieur, de l'examen d'un projet qui aurait pour objet d'établir dans chaque commune de France une pierre portant l'indication de la longitude, de la latitude du lieu, ainsi que du bassin hydrographique auquel appartient la localité.

Les bulletins commerciaux attestent depuis plusieurs jours une hausse considérable sur les sucres. Les raffineries qui cotaient 138 à 139 fr. il y a une quinzaine de jours, sont rapidement montées à 149 et 150 francs les 400 kilogrammes.

CHOLET.

Vendredi dernier, vers sept heures du matin, M. Albert, négociant à Cholet, rue de Pineau, est tombé d'une fenêtre du troisième étage de sa maison, dans une cour pavée. Quand on accourut pour le relever, il ne donnait plus signe de vie: la mort avait été instantanée. On croit que M. Albert a été pris d'un subit étourdissement en prenant l'air, et que la fenêtre auprès de laquelle il se trouvait, n'ayant pas de barre d'appui, lui a été impossible de pouvoir se retenir.

(Intérêt public.)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 octobre 1879.

Versements de 84 déposants (14 nouveaux), 12,904 fr. 34 c.
 Remboursements, 24,173 fr. 75 c.

Faits divers.

Tous les ans, vers cette époque, Paris reçoit de la contrée la plus favorisée le premier vin produit de la récolte de l'année. L'année dernière, c'était l'Espagne qui était la première à nous envoyer son vin.

Cette année, c'est d'Afrique qu'est arrivée, la semaine dernière, cette primeur, qui a été adressée à un marchand en gros de Bercy. Quant aux vins de France, on ne compte pas les recevoir avant la fin de cette semaine.

C'est la première fois que, dans le courant de ce siècle, les vendanges se seront faites aux approches de la Toussaint.

Il y a quelques jours, dans une grande réunion qui se tenait au théâtre de Bordeaux, le président de la Société de sauvetage de cette ville conférait au frère Léothérie, institution J.-B. de la Salle, les insignes et le diplôme de membre des Sauveteurs de la Gironde pour avoir sauvé, au péril de sa vie, celle de plusieurs habitants de Bordeaux.

Quand le nom du frère Léothérie fut proclamé, des applaudissements, des bravos se firent entendre de tous côtés; mais quand le président, voulant honorer tout particulièrement le bon Frère, descendit de l'estrade pour aller remettre lui-même la récompense à l'instituteur, tout le monde se leva et de toutes les poitrines s'échappa ce cri: *Vivent les Frères!* accompagné d'un tonnerre d'applaudissements.

On lit dans le *Courrier de La Rochelle*:

« Mardi soir, un accident assez grave, résultat de l'imprudence seule de la victime, est arrivé dans la ménagerie Pezon: les animaux venaient de prendre leur repas; M. X..., capitaine au long cours, de Saint-Pierre d'Oléron, voulut caresser une lionne au moment où elle mangeait. L'animal, prompt comme l'éclair, allongea la patte et lui laboura le dessus de la main d'un coup de griffe; un agent conduisit M. X... chez le docteur Drouineau, où le blessé a reçu les soins nécessaires à son état. »

Un jeune homme de dix-huit ans, Célestin Gauthier, demeurant à Barbezieux, vient d'être tué à la chasse par son chien. Gauthier mangeait un raisin, dont il s'amusa à jeter quelques grains à l'animal qui, prenant goût au jeu, gambadait autour de son maître; à côté de lui reposait son fusil tout armé. Dans un de ses sauts joyeux, le chien fit jouer avec sa patte la batterie, le coup partit, et la charge fracassa le crâne du malheureux jeune homme.

On a bien choisi le moment pour établir partout des écoles sans Dieu. Jamais époque, plus que la nôtre, ne fut épouvantée par une perversion pareille!

Des enfants se suicident, des enfants se font assassins! Hier, un gamin de dix ans était la vie à un de ses jeunes camarades; aujourd'hui, un enfant de quinze ans commet le plus grave des attentats.

Dans la commune de Quilan (Aude), un pauvre petit enfant de quatre ans a été assassiné par un garçon de quinze ans. Ce précoce scélérat a fait subir à sa victime les plus atroces violences, et, après l'avoir dépouillé, il l'a enterré.

La justice s'est emparée du coupable, qui avoue son crime avec le plus révoltant cynisme.

Une tentative de révolte a eu lieu l'autre semaine à la prison de Vienne (Isère.)

Six détenus s'étaient vu infliger la peine disciplinaire de la cellule, et ordre leur fut donné de se rendre dans les locaux qui leur étaient assignés pour y subir leur punition.

Les prisonniers protestèrent contre la rigueur du bâtiment et refusèrent formellement d'obtempérer à l'ordre, avec menaces de se révolter si on voulait les y contraindre par la force.

Le geôlier était seul; il se retira et fit prévenir tout de suite M. le sous-préfet, qui se rendit à la prison et chercha à faire rentrer les mutins dans l'obéissance.

Mais, loin de se rendre aux avis qui leur étaient donnés, ils protestèrent de nouveau, et, rangés contre un mur, ils menaçaient de faire un mauvais parti à quiconque approcherait.

La gendarmerie fut prévenue, et toute la brigade se rendit en armes à la maison d'arrêt où, après une lutte sérieuse, les agents de l'autorité purent enfin réintégrer dans leurs cellules respectives les six garnements récalcitrants.

Dans la collision qui s'est produite, plusieurs gendarmes ont reçu des coups de pied et des coups de poing. Il n'y a pas eu cependant de blessures graves.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucoleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Nouvelles à la main.

Dans un restaurant:
 — Garçon, ma note.
 — La voici, monsieur.
 Le client la parcourt des yeux, fronce le sourcil et s'écrie:
 — Il y a une erreur!
 — Laquelle?
 — Monstrueuse, mon cher, vous avez cotelette avec un seul z.
 — Erreur n'est pas compte, monsieur, donnez que je la corrige.
 Et, prenant la note des mains du client, il ajoute:
 Et un thé... 0,80 centimes!

Paul, qui vient d'entrer au salon, s'élançait vers sa maman:
 — Oh! petite mère, donne m'en aussi, lui dit-il.
 La maman étonnée.
 — Mais je n'ai rien à te donner, mon enfant.
 — Oh! si... j'ai entendu petite sœur qui te disait: merci!

En visite:
 Un monsieur vient de prendre, sur ses genoux, Toto, et essuie ses mains.
 — Voyons, Toto, ne pleure pas comme cela. Fi, que c'est vilain, et comme ça vous enlaidit!
 — Alors, monsieur, tu as dû beaucoup pleurer, quand tu étais jeune, dis, car maman dit toujours en parlant de toi: Dieu! qu'il est donc laid, ce pauvre M. de C...!

Marché de Saumur du 18 octobre.

Blé de semence.	29 25	Huile de noix.	50 135
Blé nouv. (P ⁿ).	— —	Huile chene.	50 —
Froment (P ⁿ).	25 50	Graine tréfle	50 —
Halle, moy ⁿ	24 02	— luzerne	50 —
Seigle	15 65	Foin (dr. c.)	780 68
Orge	15 24	Luzerne —	780 60
avoine bar.	9 30	Paille —	780 50
Fèves	15 75	Amandes	50 —
Pois blancs.	33 —	Cire jaune.	50 190
— rouges.	38 —	Chauvres 1 ^{re}	— —
Graine de lin.	70 —	— qualité (52 k. 500)	40 —
Chenevis	50 20	— 2 ^e	— 41
Farine, culas.	157 74	— 3 ^e	— —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à 130	à 100
Id.	2 ^e id.	à 100	à 90
Ordin. env. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	à 100	à 95
Id.	2 ^e id.	à 90	à 85
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 95	à 80
Id.	2 ^e id.	à 90	à 70
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 85	à 70
Id.	2 ^e id.	à 80	à 70
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	à 80	à 70
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1877.	1 ^{re} qualité	140 à 150	à 150
Id.	2 ^e id.	à 150	à 215
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	200 à 215	à 150
Id.	2 ^e id.	140 à 150	à 150
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 150	à 150
Id.	2 ^e id.	à 150	à 150
Varrains, 1877.	1 ^{re} id.	à 150	à 150
Varrains, 1878.	1 ^{re} id.	130 à 135	à 155
Bourgueil, 1878.	1 ^{re} qualité	150 à 155	à 135
Id.	2 ^e id.	130 à 135	à 135
Id.	1 ^{re} id.	à 135	à 135
Id.	2 ^e id.	à 135	à 135
Restigné 1878.	1 ^{re} id.	à 135	à 135
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 135	à 135
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	125 à 130	à 125
Id.	2 ^e id.	120 à 125	à 125
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 125	à 125
Id.	2 ^e id.	à 125	à 125

UN BON PLACEMENT.

Obligations de 265 francs dont le remboursement à 300 francs est absolument garanti par des titres de la Rente française 3 0/0.

Ces obligations d'une Société française en pleine exploitation rapportent 18 francs d'intérêt par an, soit 7,05 0/0, amortissement compris.

Demander renseignements à M. LE BRAS, banquier à Saumur.

Nous venons de recevoir la première série de *LA FRANCE ILLUSTRÉE*, qui sera publiée en cent séries de quatre livraisons et une magnifique *Carte coloriée* chacune, par V.-A. Malte-Brun, chez l'éditeur Jules Rouff, à Paris, et chez tous les libraires. Cette première série, très-soignée comme texte et comme gravures, et conçue d'après un plan méthodique qu'on retrouvera dans les suivantes, est consacrée au département du *Pas-de-Calais*. En voici le sommaire:

TEXTE: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistique.
 GRAVURES: Vue de Boulogne. — Prise de Calais par le duc de Guise. — Hôtel-de-Ville d'Arras. — Hôtel-de-Ville de Béthune. — Une très belle carte coloriée du département.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)
 PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.
 Les demandes doivent être adressées à
 MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement
 répondu par lettres personnelles et ne portant
 aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
 par la délicieuse farine de Santé dite :
REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.
 Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies,
 constipations, glaires, vents, aigreurs, acidi-
 tés, pituites, nausées, renvois, vomissements,
 même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques,
 toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies,
 mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose,
 tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,
 des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse,
 cerveau et sang; toute irritation et toute odeur
 fétide en se levant ou après certains plais compromettants :
 oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même
 après le tabac. C'est en outre la nourriture par
 excellence qui, seule, suffit pour assurer la
 prospérité des enfants. — 32 ans de succès,
 100,600 cures, y compris celles de Madame la
 duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow,
 Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de
 Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur
 Dédé, etc.
 N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit
 ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances
 de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
 Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876.
 Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez
 fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge
 de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus
 terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-
 ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies
 horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les
 remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a
 sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty,
 rue du Balai, 11.
 Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais
 de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-
 tions de cœur, des reins et de la vessie, irritation
 nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dispa-
 ru sous l'heureuse influence de votre divine
 Revalescière. LÉON PRYOLET, instituteur à Cheys-
 soux (Haute-Vienne).
 Quatre fois plus nourrissante que la viande,
 elle économise encore 50 fois son prix en méde-
 cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;
 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 4 kil.,
 21 fr.; 5 kil., 26 fr. — La Revalescière chocolatée, en
 boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit,
 bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux
 plus agités. — Envoi contre bon de poste.
 Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à
 Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND;
 Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-
 cier, quai de Limoges, et partout chez les bons
 pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited),
 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.
8 10 —	—	—	12 15 —
1 25 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	—
4 55 —	—	—	—
7 40 —	11 35 —	11 35 —	—

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	5 14 soir.	5 14 soir.	6 25 soir.
12 15 soir.	3 35 —	3 35 —	4 15 —
6 45 —	10 22 —	10 22 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant à
 Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 OCTOBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81	40		Crédit Foncier colonial	491	25		Canal de Suez	795	5	
3 % amortissable	83	50		Crédit Foncier, act. 500 f.	1035			Crédit Mobilier esp.	575		
4 1/2 %	112	25		Obligations foncières 1877	380			Société autrichienne			
5 %	116	80		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	729	50		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	511			Crédit Mobilier	662	50		Orléans	380	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237			Crédit foncier d'Autriche	728	75		Paris-Lyon-Méditerranée	379		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	519			Est	728	75		Est	379		
— 1865, 4 %	522			Paris-Lyon-Méditerranée	1165			Nord	385		
— 1869, 3 %	405			Midi	868	75		Ouest	379		
— 1871, 3 %	400			Nord	1465			Midi	377	50	
— 1875, 4 %	516	25		Orléans	1145			Paris (Grande Ceinture)	382	50	
— 1876, 4 %	519	50		Ouest	755			Paris-Bourbonnais	375		
Banque de France	3363			Compagnie parisienne du Gaz	1304			Canal de Suez	557	50	
Comptoir d'escompte	857	50		C. gén. Transatlantique	625	20					
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — omnibus-mixte.
8 — 50 — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — soir, —
3 — 32 — — — express-omnibus.
7 — 15 — — — omnibus.
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — — omnibus.
9 — 40 — — — express.
12 — 40 — — — omnibus-mixte.
4 — 44 — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 46^e ANNÉE (1878).

MAGASIN PITTORESQUE

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

Prix du volume broché 7 fr. »
 — cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix
 ci-dessus.
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

La collection se compose des années 1833 à 1878. — Le volume 1878 (46^e année); mis en vente le 5 décembre 1878.
 LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Paris 7 fr. »
 Départements 8 50
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel
 dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

<p>TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du <i>Magasin pittoresque</i>. 1 volume broché 7 fr. » Cartonné 8 50</p> <p>ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach. Chaque almanach 50 c.</p>	<p>ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection. Prix 15 fr. VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures. Prix de chaque volume broché 6 fr. L'ouvrage complet 24</p>	<p>HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50 L'ouvrage complet 15 » LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du <i>Magasin pittoresque</i>; 1 volume in-4^e. — 2^e édition. Prix, broché 5 fr.</p>	<p>GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. POITTEVIN, 2 vol. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50 L'ouvrage complet 15 » LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^e. Prix, pour Paris, broché 15 fr. cart., doré sur tranche 18</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures et dans les classes d'adultes.
 On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n^o 1, à Saumur.

A LOUER
 GRANDS ET VASTES MAGASINS
 BELLE CAVE
 Pouvant servir de magasin.
 Place du Roi-René.
 S'adresser à M. PICHAT. (54)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 UNE TRÈS-BELLE MAISON
 Située à Saumur, rue de Bordeaux,
 n^o 4,
 Précédemment occupée par M^e Le Ray,
 avoué.
 S'adresser, pour la visiter, à M^e LE
 RAY, rue du Marché-Noir, 12.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 APPARTEMENT COMPLET
 Au premier étage,
 AVEC CAVE ET GRENIER
 Rue d'Orléans, 73.
 S'adresser dans ladite maison.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 Ou pour la Saint-Jean prochaine,
 PORTION DE MAISON
 S'adresser à Saint-Joseph, rue
 Haute-Saint-Pierre.
 M^e MAURICEAU, huissier-audien-
 cier à Saumur, demande un
 petit clerc.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-
 priseur à Saumur.

VENTE
 AUX enchères publiques,
 POUR CAUSE DE DÉPART,
 A Saumur, rue de la Marine,
 Le jeudi 23 octobre 1879, à une
 heure de relevée,
 Par le ministère de M^e THUBÉ,
 commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :
 Une jolie salle à manger en vieux
 chêne sculpté, composée de : table à
 rallonges, buffet à vitrines et six
 chaises; le tout presque neuf;
 Une carriole de boucher, également
 presque neuve;
 Plusieurs bois de lit, paillasses,
 couettes, bureau, chaises, fauteuils,
 fourneau portatif, batterie de cuisine,
 bois de chauffage, fûts et bouteilles
 vides;
 Une pendule de cheminée et un lot
 de fusils de chasse.
 Au comptant, plus 5/0 applica-
 bles aux frais.
 Le commissaire-priseur,
 THUBÉ.
 (550)

A LOUER
 GRANDE ET BELLE CAVE
 Hors d'inondation,
 Rue de l'Hotel-Dieu, n^o 1.
 S'adresser à M. E. PLESSIS, même
 maison.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un
 apprenti.

J. LALOY'S PATENT HORSE CLIPPER
Tondeuse pour Chevaux
MOSBACH AMY & C^{ie}
 Concessionnaires des Brevets français et étrangers
 159, rue Saint-Maur
 USINE A VAPEUR



Cette tondeuse est la SEULE qui
 fonctionne par un double-mou-
 vement alternatif de coupage
 ou bien système reconnu supé-
 rieur à tous ceux employés jus-
 qu'à ce jour.
 La tondeuse est belle, régu-
 lière, et aucun poil ne reste
 après le passage de la Ton-
 deuse.
 De nouveaux perfectionne-
 ments ont été apportés dans
 la fabrication entreprise par
 nous cette année, et la
 machine que nous offrons
 maintenant est aussi par-
 faite que possible.
 Portes remises au commerce.
 se trouve
 dans toutes les quincailleries.

L'UNION INDUSTRIELLE
 ASSOCIATION GÉNÉRALE
Contre l'Incendie.

SIÈGE SOCIAL :
 A Paris, rue des Halles, 13.
ASSURANCES et REASSURANCES
 contre l'incendie, la foudre, l'explosion
 du gaz et des machines à vapeur.
On demande des agents.
 Traitement fixe et fortes remises.

M^e GUIBERT, notaire à Oiron, de-
 mande un principal clerc.

PUITS FORÉS
 Ces PUIITS peuvent se creuser en
 toutes saisons, dans les terrains d'al-
 luvion, sables et quelques tufs.
 Dans les caves, dans un espace de
 deux mètres carrés, sans compro-
 mettre la solidité de la maison.
 S'adresser à M. C. CARRIÈRE,
 pompier à La Menitré (Maine-et-Loire).

CHOCOLAT-MENIER
 SEUL BREVETÉ
 LE VÉRITABLE
 NOM

Goutte, Gravelle Neuf guérisons
 sur dix.
SALICYLATE LITHINE
SCHLUMBERGER
 SEUL BREVETÉ
 60 pilules — Flacon 5 fr.
 prép. par CHEVRIER, Pharm.
 21, faubourg Montmartre, Paris.
 Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du doc-
 teur BEAUFUME, de Châteauroux.
 Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 5 fr. par an.
 Le *Journal des Campagnes* est le
 meilleur marché et le plus varié de
 toutes les publications spéciales. Cha-
 que numéro contient un article rela-
 tant les principaux faits de la semaine,
 de nombreux articles et notes agri-
 coles, horticoles et de jardinage. Une
 jurisprudence rurale. Des recettes hy-
 giéniques et d'économie domestique.
 Ainsi que le cours détaillé des prin-
 cipales denrées, la cote des valeurs de
 bourse, etc., etc.
 Envoi gratuit de numéros spéci-
 mens, sur demande.
 Administration : 18, rue Dauphine,
 à Paris.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16
 pages de texte et gravures inédites
 et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
 Par un mandat sur la poste, ou
 nom de l'Administrateur, place Saint-
 André-des-Arts, 11, à Paris.
 La collection se compose actuelle-
 ment de 42 volumes renfermant les
 ouvrages des meilleurs auteurs con-
 temporains.
 Le volume broché pour Paris 3 fr.
 d^e pour les départements 4 fr.
 Saumur, imprimerie P. GODET.